

France Inter, 22 juillet 2016

Le projet de loi prolonge de six mois l'état d'urgence mais avec de nouvelles mesures.



Manuel Valls n'était pas présent lors du vote. © Maxppp / Thomas Padilla

Une semaine après l'attentat de Nice, le Parlement a définitivement adopté le projet de loi prorogeant l'état d'urgence. Il s'agit de la quatrième prolongation de l'état d'urgence depuis les attentats de Paris. Ce texte rétablit les perquisitions administratives, suspendues en mai. Le préfet peut fermer des lieux de culte où sont tenus des propos incitant à la haine et à la violence ou faisant l'apologie du terrorisme, ou d'interdire des cortèges ou rassemblements dont la sécurité ne pourrait être garantie. Une mesure qui ne manquera pas de faire tiquer certains syndicats : l'interdiction facilitée des cortèges et des rassemblements sur la voie publique, si la sécurité ne peut être correctement assurée.